

# Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Aviculture - Cuniculture » du 28/05/2025

## Version définitive

### I. Identification du document :

Type de document	Procès-Verbal
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Aviculture-Cuniculture » du 28/05/2025 – version définitive
Responsable de la préparation du document	Catherine COLOT, Katleen SIMON
Date de publication	/
Validé par	/
Annexe(s)	Liste des participants présentations développées à l'occasion de la réunion

### II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans point supplémentaire.

### III. Désignation d'un président de séance

Laurent DECALUWE présidera la séance du jour.

### IV. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente (Publications — Collège des Producteurs ([collegedesproducteurs.be](http://collegedesproducteurs.be)))

Le PV de l'assemblée du 14 novembre 2024 est approuvé sans remarque.

### V. Les Salmonella en élevage avicole : enjeux, contrôles, moyens de lutte et de prévention (par Christian Quinet, Directeur Laboratoire & Diagnostic, ARSIA, et Steve Thibaut, vétérinaire, Galluvet)

#### Exposé de Christian QUINET :

Cet exposé a reposé sur trois volets : la prévalence des salmonelles en Belgique, l'étude *Salmonella* de confirmation en cours aux Pays-Bas et en Belgique et les missions dévolues à l'ARSIA.



## Prévalence des salmonelles en Belgique

Présentation par Mr QUINET de plusieurs tableaux (voir présentation jointe en annexe, p2 à 7 avec un tableau récapitulatif de la situation en Belgique en 2024, un tableau pour les poules reproductrices, un pour les poules pondeuses, un pour les poulets de chair et un pour les dindes de chair).

Les objectifs européens ont été respectés, sauf en dindes de chair, dont la production est quasi inexistante en Wallonie.

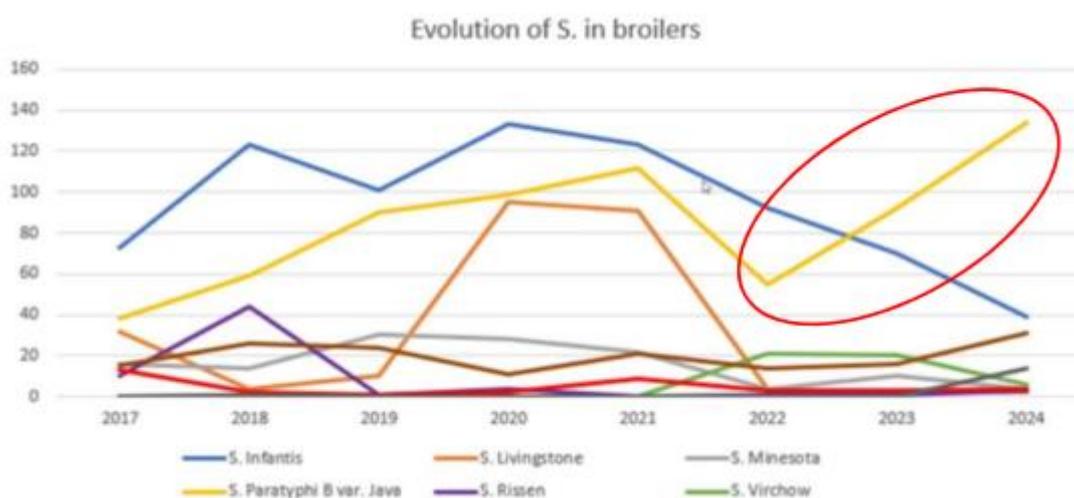
### Evolution au cours du temps, depuis 2012, sur les tendances pour les prévalences :

Pour les poules reproductrices, la prévalence est très fluctuante d'une année à l'autre. D'autre part, la trajectoire n'est pas bonne : on a tendance à avoir plus de lots positifs et à la hausse depuis 2012.

Pour les poules pondeuses, Les prévalences sont plus élevées, mais stables au cours du temps. Parfois, on dépasse l'objectif de 2% à ne pas dépasser. Cela peut avoir des conséquences sur les cofinancements européens.

Pour les poulets de chairs, la situation est relativement stable au cours du temps (0,3%). 12 000 lots ont été testés en 2024. Le tableau ci-dessous montre que les principales souches rencontrées étaient S. Infantis, avec un pic en 2020, mais depuis 2022, on observe une montée en flèche de S. Paratyphi var. Java. Cette souche n'est pas la plus dangereuse pour l'homme, mais elle est difficile à éliminer.

Evolution des principaux types de salmonelle qui circulent en Belgique :



## Etude Salmonella de confirmation

Le projet *Salmonella* de confirmation est un projet Hollandais ayant obtenu le soutien de la Commission européenne. Son objectif : obtenir une plus grande certitude quant à la présence de salmonelles, dans les lots de volailles déclarés positifs.

Démarrage en juin 2023 aux Pays-Bas. La Belgique a rejoint le projet en mars 2024, avec une fin prévue jusqu'à +/- fin 2025.

Une série de conditions ont été définies pour être acceptés dans le projet :

-Cible : poules pondeuses et poules reproductrices



- Uniquement si prélèvement non « officiel »
  - Uniquement pour un sérotype « à combattre »
  - Sur accord de l'Unité Locale de Contrôle de l'Afsc
  - Pas de traitement antibio/additifs pendant la période
  - Missions réalisées par Arsia – DGZ ( + vétérinaire d'exploitation)
  - Tous les lots sont échantillonnés et si un seul résultat positif (même sérotype), le projet s'arrête.
  - Mais tant que les résultats sont négatifs, levée des mesures !
- Voir le protocole et les premiers résultats dans la présentation jointe en annexe, p 10 et 11.

### **Missions du laboratoire de l'Arsia (voir présentation joint, p12 à 20)**

- Suivi des volailles reproductrices : sur base du principe que les volailles reproductrices pondent énormément d'œufs sur leur vie, des maladies à transmission verticale sont susceptibles d'être présentes, et en conséquence une contamination importante des volailles de rente.
- Détection de *Mycoplasma gallisepticum*: agent bactérien, responsable de la maladie respiratoire chronique
- Détection de *Salmonella Pullorum*(poussins) et *Gallinarum*(adultes) : agents bactériens distincts pathogènes pour les volailles
- Détection des *Salmonella* zoonotiques : les *Salmonella* de 1er ordre, c'est-à-dire les sérotypes à combattre, mais aussi d'autres.
- Suivi des poules pondeuses : contrôle des salmonelles par le vétérinaire.
- Suivi des poulets de chair : examen des salmonelles d'entrée et de sortie.
- Hygiénogrammes: imposés si des cahiers des charges doivent être respectés par l'éleveur, ou une fois un lot positif salmonelles. Dans ce cas, obligation de contrôler la qualité du nettoyage et de la désinfection.
- Ecouvillonnages suite à un lot *Salmonella* positif
- Analyses d'eau
- Diagnostic de maladies
- Autovaccins

### **Questions/réponses**

- « Vous confirmez que l'Arsia sait faire le sérotypage pour la salmonelle !? »
- « Techniquement, oui, mais ce n'est pas officiel, donc c'est un typage d'orientation pour donner une information à l'éleveur. »
  
- « En poules pondeuses, on observe une tendance à la hausse des cas positifs. Pourquoi : on contrôle plus ? Ou bien le vaccin est-il moins efficace ? »
- « L'année 2024 a donné de meilleurs résultats que 2023. On observe beaucoup de volailles âgées qui sont positives, avec l'immunité qui chute. »

### **Exposé de Steve Thibaut :**

#### **Quelques généralités**

La *Salmonella* est une bactérie résistante dans l'environnement. Il en existe plus de 2 500 types répertoriés. Les salmonelles sont séparées en deux groupes distincts : les salmonelles spécifiques aux volailles (*Gallinarum* et *Pullorum*) et les salmonelles non spécifiques aux volailles (*Enteritidis* et *Typhimurium*). La *Salmonella* va être présente au niveau du système reproducteur des volailles. Elle permet donc une contamination des œufs avant même que la coquille ne se forme. Elle est également présente au niveau des fientes, et en contaminer la coquille, l'environnement et les insectes, autres nuisibles.



Le risque sanitaire pour l'homme est majeur surtout pour les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées. La contamination peut se faire par contact direct avec l'animal, mais aussi par contact indirect (en consommant les produits issus des volailles).

### **En cas d'analyses positives**

#### **1) Poulets de chair**

Deux analyses seront réalisées : un contrôle à l'entrée et un à la sortie. Les résultats possibles: soit l'analyse est négative, soit positive à *S. Enteritidis/S. Typhimurium* (SE/ST), soit positive sur des salmonelles exotiques.

Au niveau des cas positifs, des mesures sont appliquées sur base d'une liste de recommandations données par Belplume :

- ⇒ Pour les cas de salmonelles exotiques : voir les recommandations dans la présentation jointe en annexe, p 9 et 10.
- ⇒ Si les recommandations sont respectées, mais l'analyse toujours positive : voir p11 de la présentation.

Pour les cas de *Salmonella* positive en SE/ST :

- ⇒ Voir les recommandations p12 de la présentation
- ⇒ Si les recommandations sont respectées, mais l'analyse toujours positive, voir p13.

#### **2) Poules pondeuses**

Une exploitation sera considérée comme positive si l'analyse révèle la présence de *Salmonella Enteritidis* et *Typhimurium*, à l'exception des souches vaccinales.

En cas de lots positifs, des mesures sont prises par l'Afsca, voir p15,16 de la présentation.

**Que ce soit pour les poulets de chair ou les poules pondeuses, il est impératif de retenir qu'un nouveau lot ne peut être remis en place QUE si les analyses réalisées après nettoyage / désinfection sont négatives. L'éleveur doit être pro-actif et prendre contact suffisamment tôt avec les laboratoires concernés (Arsia, ...)**

### **La prévention**

1) **Le vide sanitaire** : nettoyage et désinfection. (p18). Sur les parties nettoyage à sec, trempage et nettoyage à l'eau, on voit que ce n'est pas toujours pas bien fait. Une attention particulière est à mettre sur ces postes.

2) **La lutte contre les nuisibles** (p19 à 21)

Les nuisibles constituent la source de recontamination majeure d'un poulailler, après un lot positif (rats, souris, poux rouges, ténébrions, mouches, oiseaux sauvages). Les poux rouges sont aussi possibles dans les élevages de poulets de chair à croissance plus lentes. Passer par une firme spécialisée est conseillée.

3) **La vaccination** (p22 à 25)

L'Arrêté Royal du 20/09/2020 indique que les volailles de reproduction, ainsi que les poules pondeuses, doivent être obligatoirement vaccinées *Salmonella Enteritidis* (immunité donnée sur une durée d'environ 55 semaines), tandis que pour les autres sérotypes, c'est sur base volontaire de l'éleveur.

La vaccination seule ne peut résoudre le problème que constitue *S. Enteritidis* dans le secteur des poules pondeuses. Pour remédier à ce problème, la vaccination doit s'accompagner de mesures d'hygiène strictes.



Concernant la prévention par la vaccination, l'intérêt pour le vaccin Premium Vac E est mis en évidence sur la poule pondeuse (voir les pages 23 et 24 de la présentation jointe en annexe). Il s'agit d'un vaccin vivant permettant de différencier la souche vaccinale de la souche sauvage. Attention, avec les vaccins vivants, l'efficacité peut être altérée si utilisation d'antibiotiques ou toutes autres substances bactéricides. Ce vaccin est agréé en Belgique et donne des résultats satisfaisants depuis son utilisation, il y a 1 an, 1,5 années. Ce vaccin est caractérisé par un délai d'attente de 0 jour sur l'œuf. Pour son efficacité, il est conseillé de poser 4 vaccinations : sur la période de 1 à 6 semaines, 3 vaccins dans l'eau de boissons ; en ponte, une dernière dose donnée dans l'eau de boisson. En période de ponte, il est cependant conseillé de « booster » l'immunité 3 fois sur le lot : 1<sup>er</sup> rappel à 35 semaines, 2<sup>ème</sup> à 50 semaines, 3<sup>ème</sup> à 65 semaines.

Un vaccin contre ST est aussi sur le marché mais pas encore agréé en Belgique.

### **Outils à disposition sur le terrain**

#### **1) L'enquête épidémiologique**

C'est une enquête qui va être conseillée pour tenter de déterminer la voie d'introduction et de propagation du germe dans l'exploitation.

Au cours de cette enquête avec le vétérinaire, différents points sont abordés, tels que la biosécurité, l'hygiène (nettoyage, désinfection) et l'analyse des différents points critiques spécifiques à l'exploitation.

#### **2) Les points critiques (p28,29)**

#### **3) La check-list « Biocheck » (p30 à 34)**

Cette enquête épidémiologique va être réalisée en suivant une check-list éditée par la faculté vétérinaire de Gand. Elle permet d'établir un scoring de l'exploitation.

Il existe différentes check-lists en fonction des différents modes de production (poules pondeuses, poulets de chair, animaux parcours extérieurs , ...).

Des sous-catégories sont analysées sur les volets biosécurité externe et interne (p31, 32)

A l'issue de l'enquête, Galluvet réanalyse toutes les questions, le score et il envoie un rapport personnalisé.

#### **4) L'audit H2O (p36 à 39)**

L'audit consiste en une visite réalisée par un technicien qui va inspecter par caméra, faire des prélèvements pour la détection du biofilm, réaliser des analyses d'eau bactériologique et chimique. A l'issue des résultats, un rapport personnalisé sera rédigé et un suivi effectué en fonction des résultats. La possibilité de réaliser un nettoyage et une désinfection des lignes d'eau via l'Aquaflush est également proposée.

#### **5) L'hygiénogramme (p40 et41)**

Contrôle l'efficacité de la désinfection des bâtiments durant le vide sanitaire (à faire minimum 2x/an)

#### **6) Les fiches conseils (p42 à 46) :**

- Plan d'action hygiène
- Plan de Biosécurité
- Protocole vide sanitaire
- Protocole nettoyage / désinfection des lignes d'eau



### Questions/réponses

-« Pour avoir eu un résultat positif en salmonelles, suite à une prise d'échantillon par l'Afsca, il a fallu plus d'une semaine avant de recevoir un avis négatif sur ST et SE, période pendant laquelle on a suspendu la commercialisation de mes œufs. Il a en effet fallu 8 jours de délai pour le sérotypage, car l'Arsia n'est pas agréé pour celui-ci : 5 jours pour que les œufs arrivent chez Sciensano et 3 jours pour avoir les résultats, soit 8 jours sans commercialisation des œufs, et pour s'entendre dire que ses œufs n'étaient pas positifs en salmonelles, et que je pouvais reprendre ma commercialisation : 8 jours pendant lesquels j'ai jeté mes œufs. !!! »

-« L'Arsia n'est pas agréée pour le sérotypage donc tu ne peux pas demander à l'Arsia. »

-« Délai trop long dans la pratique, et donc pourquoi attendre avant de les envoyer chez Sciensano ? Donc, c'est inacceptable. »

**Daniel Collienne, membre de Collège des Producteurs, demande le feu vert pour travailler sur la problématique de protocole sur l'identification des salmonelles. L'assemblée valide la demande. D'autant plus qu'un éleveur et un vétérinaire présents à l'assemblée informent que ce délai peut aller jusque 16 jours, voir 20 jours. Cette revendication doit donc être entendue. La demande de mesures d'indemnisation pour différencier le prix de reprise des œufs casserie des œufs vendus coquille est notamment exprimé (pour les ST et SE).**

## VI. Bilan à mi-parcours 2025 des actions de promotion de l'APAQ-W pour le secteur avicole

Amandine Vandeputte passe en revue les actions qui se sont déjà déroulées jusqu'à maintenant ou prévues d'ici la fin de l'année : l'action viande de chez nous, pour les petits et gros élevages avec :

- 1) des visites scolaires, Horeca et écoles hôtelières,
- 2) BBQ 5ième anniversaire,
- 3) support promo boucher avec une charte, des ateliers, du matériel de promo,
- 4) diffusion capsule « cuisson » en digital,
- 5) pédagogie, mini dossier.

Les actions sectorielles 2025 : 1) œufs et poulets : impression brochures actualisées (poules et lapins à destination des fermes pédagogiques), 2) œufs : atelier beauté naturelle et nutrition de l'intérieur, 3) production de goodies, 4) concours foie gras avec un chef à domicile.

Les actions transversales 2025 : je cuisine local, je clique local, table du terroir, évènements de terrain comme Libramont, Battice, Campagnes Bio, Promotion QD, en direct de la ferme, l'observatoire de la consommation et les actions pédagogiques, site internet, réseaux sociaux (voir présentation jointe en annexe).

## VII. Etat d'avancement de l'étude de conception de la mise en place d'une plateforme de recherche « parcours et volailles » (par Lise Le Gall, CRA-w)

1 :06 :45

Le projet plateforme volaille qui vise à étudier la faisabilité d'implanter au sein de l'unité de production animale du Craw, une unité expérimentale dédiée aux volailles et ayant accès à un parcours.

**Les objectifs de l'étude (voir présentation jointe en annexe, p 2) :**



### **Identification des besoins de la filière (pp, p3 à 5)**

Les besoins ont été récoltés lors de la précédente AS, il y a également une enquête en ligne et 29 répondants. Vous pouvez en consulter les tendances des réponses p4 et 5.

### **Aménagement de la plateforme d'essai (pp, p6,7)**

Des prairies permanentes ont été plantées en 2016 et l'idée serait d'implanter le bâtiment dans ses prairies, composés de 4 loges de 1000 poulets/loge. Deux modalités différentes seraient à tester selon le parcours. Penser à prévoir une loge en plus, pour accueillir un automate Bird-e.

### **Prochaines étapes (pp, p8)**

Obtenir des devis de poulaillers, établir et valider le business plan et une convention cadre de travail collaboratif avec les partenaires.

### **Questions/réponses**

*-« Il est primordial de se rapprocher du réel. Faire participer les éleveurs avec une contrepartie à leur proposer est indispensable, plutôt que de réfléchir à des poulaillers expérimentaux en station de recherche qui ne pourront refléter la réalité du terrain ».*

## **VIII. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualités** (voir présentation jointe en annexe)

### **Grippe aviaire**

La levée des mesures de la grippe aviaire est tombée le 28/05/2025, donc les volailles pourront ressortir sur les parcours le 29 mai.

L'historique en 2025 n'a pas montré de grands problèmes en Belgique, contrairement à d'autres pays à l'échelle mondiale et européenne (USA, Pologne, Hongrie, Italie), à part deux grands élevages en Flandre, et 5 foyers chez des éleveurs amateurs en Wallonie.

Selon l'étude sur le label rouge et volaille bio en France et approuvée par l'ANSES, l'autorité sanitaire française, il n'a pas été démontré que les volailles plein air sont plus à risque que les volailles en claustration. **Les avis recueillis en assemblée sont néanmoins mitigés sur cet exercice fait en France et autorisant les volailles à sortir en extérieur en période de risques modérées, voire élevées selon les situations.**

### **Fonds sanitaires volailles**

Le SPF santé publique va envoyer les factures pour 2025, le 27/06/2025. Le SPF appelle les éleveurs à bien vérifier leurs données dans SANITEL.

Eu niveau du suivi du budget du fonds 2025, Le SPF santé publique a un budget de 4,38 millions d'€ pour l'indemnisation en abattage, la mise à mort et la destruction dont 4 millions pour la volaille, tandis que les prévisions 2026 sont de 2 millions pour la volaille.

En février 2025, 6 millions de recettes dont 5 issues des cotisations obligatoires, et 1 million de dépenses dont la moitié pour les indemnités d'abattage, sont établies.



### **Enjeux sur la Wallonie (pp, p12)**

Au niveau Volailles de chair bio, situation tendue, plan de développement en cours d'élaboration au Collège des producteurs sur le poulet bio et permis d'environnement.

### **Abri**

L'interprétation du terme abri quand le parcours s'étend au-delà de 150m des trappes fait émerger des critiques dans l'assemblée ; les mesures d'aménagement des parcours ont été assouplies en deçà des 150m avec minimum 4 arbres ou abris, arbuste, bosquet par Ha.

Le terme abri au niveau de l'AM wallon est un aménagement artificiel de minimum 4m2.

**Les éleveurs plaident pour que le terme « abri » défini selon les critères aujourd'hui obtenus pour les parcours jusque 150 m des trappes, soit également interprété dans le même sens.**

### **Coûts de certification (pp, p14)**

En poulet bio, un exercice a été effectué au niveau du Collège des producteurs, dans le cadre du réseau PAC, pour évaluer les coûts de certification par production (vaches laitières, viandes bovines, maraichage, poules pondeuses bio et poulets bio). Au niveau du poulet de chair, on arrive à un coût de 1 453€ pour un bâtiment.

**Les éleveurs plaident pour que ces coûts de certification soient en phase avec le nombre d'heures de contrôle prestés, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment.**

### **Aide à majorer pour aide à l'Ha (pp, p 16)**

Spécificités des volailles (et porcs) avec peu d'hectares (parcours): 280€ /ha pour le bio.

A voir s'il n'y a pas une possibilité d'ouvrir une enveloppe plus large d'aide à l'Ha, au niveau des parcours extérieurs :

- Possibilité d'augmenter cette aide à l'hectare spécifiquement aux p/v (**dans catégorie prairies fourrage, catégorie 1**)//maraichage diversifié sur petites surfaces (de l'ordre de **4 000 €/ha**)
- OU avoir la certification pour les **produits de qualité**

### **Jardins d'hiver (pp, p 17)**

En ce qui concerne les poules pondeuses bio, l'interprétation qui en est faite en Wallonie, est 4 murs pleins.

**Les éleveurs demandent que les filets brise-vents soient toujours acceptés dans l'interprétation de pouvoir comptabiliser les m<sup>2</sup> de surfaces utilisables dans le cahier des charges.**

### **Règlement Bio (pp, p18)**

Au niveau européen, suite à la rencontre de ERPA avec le commissaire de l'agriculture, **celui-ci s'est dit conscient de la complexité des règles, difficilement praticables. Il s'engage à faire évoluer et analyser les différentes possibilités.**

### **Règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport**

Vous pouvez en consulter le contenu dans le PP, p19

### **Règlement relatif aux normes de commercialisation des volailles de chair (pp, p20)**

Vous pouvez en consulter le contenu dans le PP, p20



### **Vision sur le BEA de la CE (pp, p21)**

1er semestre : premier appel à témoignages sur la modernisation de la législation BEA et sur la réponse citoyenne européenne sur la fin des cages.

2ème semestre : consultation publique sur les étapes futures

+ d'autres consultations

### **Annexes**

Présentations des différents intervenants à l'assemblée sectorielle.

#### Liste des participants

DESMET	Florence
D'HALLUIN	Justine
CHARTIER	Vincent
COLLIENNE	Daniel
CUISINIER	François
DE SUTTER	Nathalie
DE SUTTER	Justine
DE SUTTER	Jean Francois
DECALUWE	Laurent
DOUIHI	Mohamed
FLAMENT	Aline
GHYSE	Christelle
JACQUET	Michel
KELLER	Benoit
LANGÉ	Béatrice
LAVIS	Thibault
LAVOIX	Christian
LE GALL	Lyse
LEHAIRE	Marc
LEHAIRE	Dominique
LIEVENS	Virginie
LINOTTE	Louis
MAHY	Laura
MERNIER	Bernard
MOUREAUX	Jean- Michel
PADUART	Jean Francois
RENKENS	Benoit
STURBOIS	Marc
THIBAUT	Steve



VANDENBUNDER	Peter
VANDEPUTTE	Amandine
VANKEERBERGHEN	Julien
WARTIQUE	Jean Francois
WIBAUT	Kurt